

Le Journal des Trois-Rivieres

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTERAIRE

REDIGE PAR UN Comite de Collaborateurs

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

PROPRIETAIRES & FRERES

LE CHEMIN DE FER TRANSIBERIEEN

Nous empruntons à la Nouvelle Revue un très intéressant article sur le chemin de fer entre la Sibirie et Saint-Petersbourg...

Sauf le télégraphe, rien ne relie d'une façon permanente les sibériens à la mère patrie. Ils restent, loin de toute aide, enfouis dans leurs neiges et leurs solitudes...

Le Sibérien vivant au milieu des solitudes prend un type spécial, distinct du Russe. Il semble faire un retour vers l'homme primitif...

Et cet isolement présente aussi d'autres dangers. La population chinoise de Mandchourie dépasse 30 millions et au seul confluent de l'Amour et de l'Onsouri il y a une garnison de 40,000 réguliers...

En résumé, dit M. de Gorloff, quinze jours après la déclaration de guerre, 100,000 précédés d'une nuée d'irréguliers peuvent passer la frontière...

Grâce au Czar les Sibériens vont être protégés désormais, et le tracé adopté vise surtout cette protection. Comme point de départ on a choisi Tchebelinsk...

Mais les avantages commerciaux de cette ligne avant tout militaire seront immenses. Le transsibérien sera la route la plus courte de la Chine, de la Corée, du Japon...

La nouvelle volant de bouche en bouche prenait des proportions considérables et les récits de toutes sortes allaient leur chemin en créant une malaise pénible...

d'années l'un des chemins de fer les plus productifs de l'empire russe.

Que de perspective d'ailleurs n'ouvrait-il pas. Le jour n'est peut-être pas éloigné, dit M. de Gorloff, où nous monterons en wagons à St. Petersburg pour aller à San-Francisco...

SAUVETAGE HEROIQUE

La station télégraphique de l'île-aux-grues nous transmet le récit d'un drame navrant qui s'est déroulé la semaine dernière, en face de l'île, et qui a donné lieu à un sauvetage des plus héroïques.

Luc Fortin dit Piton, François Fortin, Narcisse Normand et Pierre Langlois, tous quatre de l'île-aux-grues, revenaient de St Thomas, le 4 mars au midi, lorsque l'embarcadour chavira tout à coup.

Précipités dans le fleuve, ils parvinrent, après beaucoup d'efforts à se hisser sur une glace, d'où ils firent des signaux et appelèrent au secours. Ils passèrent toute l'après midi dans cette terrible position, et la nuit venue, il était alors 6 heures, ils se crurent perdus pour toujours.

Par bonheur vers six heures, leurs cris furent entendus par les habitants de l'île, et trois courageux citoyens, oubliant le danger, résolurent de se porter au secours des naufragés. La nuit était noire; le fleuve charroyait beaucoup de glace, et les sauveteurs ne savaient où se diriger pour réussir.

Après avoir parcouru un long circuit, ils vinrent à bout de trouver et de recueillir les quatre naufragés. A neuf heures et demie, ils débarquaient à terre, et transportaient les malades chez M. Georges Roy. Trois étaient assez bien, mais le quatrième, Luc Fortin, était presque complètement gelé.

Luc Fortin nageur de première force, confiant dans son habileté, tenta à la nage, de tourner le canot, afin d'y monter avec ses amis. Malheureusement, il fut saisi de crampes et devint tellement faible, que ses compagnons eurent toutes les peines du monde à le hisser avec eux sur la glace.

MM. Georges Roy, Thomas Roy, et Elzéar Langlois ont fait preuve en cette occasion de beaucoup de dévouement et ils ont été vivement félicités de leur courage.

UN NOUVEL ATLAS!

La maison Hachette de Paris, publie par livraison, l'Atlas de géographie Moderne de Schrader Prudent et Antoine qui est au niveau de la science géographique actuelle et très perfectionné grâce au progrès modernes de la gravure et de l'imprimerie.

Les cartes sont limpides, contiennent tout ce qui peut avoir de l'importance et de l'intérêt. Les notices jointes aux cartes contiennent un récit de l'état physique du globe; de l'organisation politique et de la situation économique et statistique des différents pays.

Latlas aura 21 livraisons composées de trois cartes chacune avec 6 pages de notices, protégées par une couverture. Chacune coûte 25 cents.

Dans une des livraisons parues se trouvent la carte et la notice du Dominion. Les livraisons parues sont en vente chez C. O. Beauchemin & Fils, 256 rue St Paul, qui enverront des spécimens sur demande.

UNE MERE PERIT DANS LES FLAMMES AVEC SEPT ENFANTS.

De bonne heure Dimanche avant-midi la rumeur se répandit qu'un horrible tragédie venait de jeter dans l'émoi la paroisse de Saint Leonard du Port-Maurice. On disait qu'une maison venait d'être réduite en cendres et que la famille qui l'occupait avait été ensevelie sous les décombres.

On compte treize voyageurs qui ont traversé tout le continent africain. Le premier a été Livingstone, en 1745, et presque en même temps le Portugais Silva Porto. En 1878, Cameron; en 1874, Stanley; en 1877, le major portugais Serpa Pinto; en 1880 l'italien Matteucci; en 1881, le lieutenant allemand Wissmann et, à la même époque, l'Ecossais Arnot, qui a fait route en sens contraire, de l'est à l'ouest. En 1884, deux lieutenants de la marine portugaise, MM. Capello et Ivens et un autrichien, le docteur Leptz; en

1884, l'officier suédois Gloorap. Plus récemment Wissman et Stanley pour la seconde fois. Enfin, le dernier en date, le capitaine Trivier, le seul Français de cette liste et celui dont le voyage a été le plus rapide.

Vers cinq heures et demie, M. Colleret dit Bourguignon, riche cultivateur de l'endroit après avoir allumé son poêle sortait de la maison pour aller à la grange soigner ses animaux. Ce travail accompli, il revenait au logis quand il aperçut une fumée noire sortir du toit. Il courut chercher une échelle pour atteindre au deuxième étage où se trouvaient les chambres de sa femme et de ses enfants. Il réussit à briser une fenêtre, mais les flammes alimentées par le courant d'air crés subitement, l'envolèrent de toutes parts et le forcèrent de battre en retraite. Alors, le visage et les mains horriblement brûlés, rendu fou par la douleur cuisante qu'il ressentait M. Colleret descendit l'échelle inconscient de tout les habits en feu, il commença à se rouler dans la neige pour éteindre les flammes qui le torturaient.

Pendant ce temps l'incendie continuait ses ravages et bientôt il ne restait plus de la belle maison en bois qui faisait la veille la joie et l'orgueil de son propriétaire, que la cheminée et deux pans noirs.

Lorsque les voisins arrivèrent sur le lieu du sinistre, ils ne trouvèrent qu'un homme rendu méconnaissable par des brûlures horribles et ne sachant ce qu'il disait. Madame Colleret avait péri dans les flammes.

On chercha dans les décombres fumants et après un travail des plus difficiles on trouva trois cadavres d'enfants tellement consumés qu'ils en sont méconnaissables, et présentent à peine une forme humaine et quelques ossements perdus sous la cendre brûlante. Ces débris humains furent jetés pêle mèle dans une glacière qui se trouve près de la maison; c'est là que le visiteur attristé peut voir, au milieu des pommes de choux et du bran de scie, ce qu'il reste des huit êtres humains qu'une mort horrible était venue surprendre dans leur sommeil.

Détail curieux, le feu a respecté une meule de paille tout près de la maison incendiée.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'état de M. Colleret est critique; on ne croit pas qu'il survive au douleur atroce qu'il endure. Il est dans un état de prostration complète.

La famille Colleret se composait du père, de la mère et de huit enfants. Celle qui échappa à ce terrible sinistre, est une fillette de quatorze ou quinze ans, actuellement en pension au Saulx à Récollet.

On conçoit facilement la consternation de la brave population de Saint-Léonard; on est accouru de toutes les parties de la paroisse visiter le lieu de l'incendie; et pendant toute la journée hier, un grand nombre de personnes sont venues aussi de Montréal et des environs.

Le coroner tient une enquête.

Les capitalistes anglais s'emparent graduellement des grandes industries américaines. Ils envahissent également le Mexique.

La Tribune de New-York, estime même à \$100,000,000 l'or anglais versé dans les entreprises mexicaines, telles que les mines, les chemins de fer, les manufactures, les terres.

Les principales voies ferrées, comme le chemin de fer mexicain, le chemin de fer national, le chemin interocéanique, le Central et plusieurs autres sont sous le contrôle de syndicats anglais.

On dit maintenant que les capitalistes anglais parlent d'entreprendre un ouvrage colossal: le drainage de la vallée du Mexique.

M. George Francis Train, qui s'est déjà acquis tant de notoriété par ses excentricités, est parti de New-York, pour faire le tour du monde en soixante jours au plus. Le but de M. Train est d'éclipser Mlle Nellie Bly. Il se rend d'abord à Tacoma (Etat de Washington), où il compte s'embarquer le 17 courant. S'il peut l'éviter, M. Train ne touchera ni au Japon ni à la Chine, mais il s'arrêtera à Singapour à Ceylan et à Aden, d'où il se rendra au Havre, pour revenir à New-York par un des paquebots de la compagnie générale transatlantique. D'après l'itinéraire qu'il s'est ainsi tracé, M. Train compte faire le tour du monde en cinquante-six jours, s'il ne lui arrive pas de mésaventure.

On compte treize voyageurs qui ont traversé tout le continent africain. Le premier a été Livingstone, en 1745, et presque en même temps le Portugais Silva Porto. En 1878, Cameron; en 1874, Stanley; en 1877, le major portugais Serpa Pinto; en 1880 l'italien Matteucci; en 1881, le lieutenant allemand Wissmann et, à la même époque, l'Ecossais Arnot, qui a fait route en sens contraire, de l'est à l'ouest. En 1884, deux lieutenants de la marine portugaise, MM. Capello et Ivens et un autrichien, le docteur Leptz; en

1884, l'officier suédois Gloorap. Plus récemment Wissman et Stanley pour la seconde fois. Enfin, le dernier en date, le capitaine Trivier, le seul Français de cette liste et celui dont le voyage a été le plus rapide.

SUCCESSION DE FBU H. G. FEARON

A VENDRE

La maison de brique, à deux étages, avec bonnes mansardes, située aux Nos. 26 et 28 rue Badeaux, Trois-Rivieres, en face de la place du marché aux denrées, occupée aujourd'hui, comme restaurant par dame veuve Adolphe Cadorette. Le bas de cette maison contient un beau magasin, et le haut, un vaste logement; à l'arrière est une grande cour, avec écurie et dépendances. Cette maison serait très avantageuse pour un épicier, un marchand de fleur, de fruits, de hardes faites ou maison de pension, toutes choses à la demande et à la portée des agriculteurs et commerçants qui fréquentent nos marchés.

Cette belle résidence de brique avec sous-bassement et mansardes françaises, située au No. 69 rue Ste Julie, Trois-Rivieres, occupée, comme résidence privée, par John Bourgeois, Ecuier, arpenteur et ingénieur. Cette maison, avec allonge et belle cuisine à l'arrière, pourvue de toutes les améliorations modernes, tel que closets, bains, etc., avec joli jardin et vaste cour, écuries, hangars, remises et autres dépendances, située auprès du couvent des Dames de la providence, du collège, et à quelques pas de la Cathédrale, offre de grands avantages pour une famille désirant le confort et la tranquillité. Avec cette maison, sont aussi à vendre le petit cottage voisin, No. 65 rue Ste-Julie, et le vaste terrain à l'arrière.

Termes faciles.—possession au ter mai prochain (1890.)

S'adresser à L. H. A. GENEST et NAPOLÉON GÉLINAS, Exécuteurs test.-conjoints

Trois-Rivieres, 24 Décembre, 1889.

Agents demandés partout

Agents demandés partout. Cet offre est bon pour 10 jours, et tout le temps d'un an de bons agents qui introduisent nos montres et qui vous protègent contre les spéculateurs et marchands qui ordonnent de fortes quantités; nous voulons que chaque personne coupe cette annonce et nous l'envoie avec son adresse et nom à l'adresse de M. H. A. GENEST, 24, rue Ste-Julie, Trois-Rivieres, Québec, au Canada, et nous vous enverrons gratuitement un prospectus et un échantillon de nos montres. Si vous ne pouvez pas payer la différence, 50 cent, nous vous enverrons la montre par express C. O. D. sujet à votre adresse. Si vous n'avez pas de temps à consacrer à ce travail, nous pouvons payer la différence, 50 cent, et garder la montre, autrement vous ne payez rien. Le bonnet est garanti en Or et Argent, un métal qui ne peut être reconnu de l'air que par des experts, richement gravés, solides dans toutes les parties, votre français, et garanti pour un an. Le mouvement est importé, monté à la main, ajouté et réglé et soigneusement garanti. En ce moment même, cette montre dans toute votre vie. C'est votre dernière chance d'avoir une montre de \$50 pour \$25, et une fois que vous l'avez achetée, elle vous servira toute votre vie. Adressez: M. H. A. GENEST & CO., 24, rue Ste-Julie, Trois-Rivieres, Québec, au Canada. Si vous désirez recevoir cette montre par la poste, il faudra envoyer le montant complet par la marchandise ou par mandat postal. Quand le montant complet de l'ordre est envoyé de suite, nous enverrons gratis une belle chaîne en or de valeur. Ne manquez pas cette chance de votre vie. Ne manquez pas cette chance de votre vie.

A VENDRE

Une belle propriété dans la paroisse de St Tite située à dix arpents de l'Eglise et à la même distance du dépôt des char, contenant 225 arpents de terre, dont 70 en culture le reste bien boisé, et une sucrerie deaus bien bâtie, et le tout en bon ordre. Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire. LUDGER TOURIGNY, St Tite.

LECONS DE MUSIQUE!

M. WEBER, professeur de musique, sera à la disposition des élèves du séminaire, du couvent, des autres institutions de cette ville, ainsi que de toutes autres personnes qui désirent prendre des leçons de musique. Une longue expérience jointe à une étude des grands maîtres de l'art, sont une garantie de la valeur des cours qu'on aura l'avantage de suivre. S'adresser pour les conditions et autres détails à M. H. Weber, Trois-Rivieres

Province de Québec } District des Trois-Rivieres. COUR SUPERIEURE No. 192

Dame Marie Agnès Bélard du village d'Yamachiche, épouse d'Evariste Rivard du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse.

Le dit Evariste Rivard du dit village d'Yamachiche, Défendeur. Une action en séparation de bien, à ce jour été instituée en cette cause, par la Demanderesse contre le Défendeur. Trois-Rivieres, 24 Février 1890. J. B. L. HOULD, Proc. de la Demanderesse.

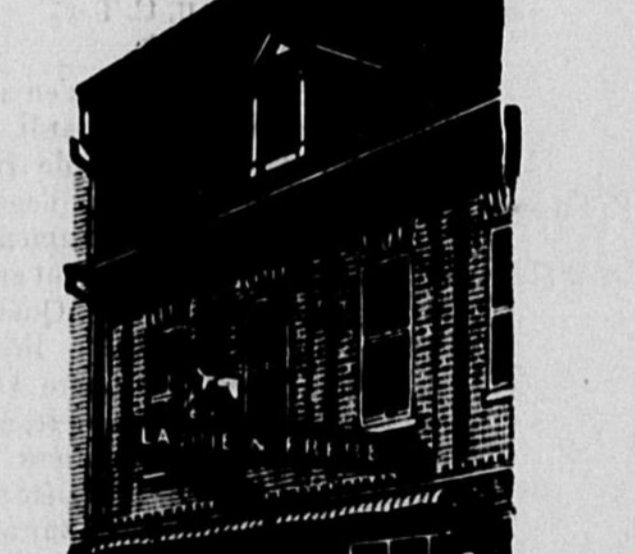
BUREAU DE POSTE DE Trois-Rivieres

Table with columns: MALLES, ARRIVÉE, DÉPART. Lists mail routes to various locations like Montréal, Québec, etc.

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10.30 A.M. 3.15 P.M. et 7.15 P.M. Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois Rivieres, 26 Novembre 1888.

LAJOIE & FRERE

Marchandises-Sèches. En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivieres.



PIANO ET CHANT

Madame Hari-Brunet, professeur de piano et chant ouvrira son salon de musique le 15 Juillet au No. 24 Rue Niverville. Pour conditions s'adresser de 1 heure à 3 heures P. M. Trois-Rivieres, 11 Juillet 1889.

Celebre Eau Minerale

DES SOURCES ST-LEON R. W. WILLIAMS, successeur de Horner & Williams pharmacien, téléphone No 1, agent général pour la cité des Trois-Rivieres. HECTOR CARON, Propriétaire

**LES TROIS-RIVIERES.**

LUNDI, 17 MARS 1890.

**Le Scandale du Table-Rock**

Nous reproduisons intégralement la déclaration faite par le député de Laval, M. Leblanc, au sujet de l'affaire du Table-Rock.

Par l'histoire détaillée de cette spéculation et la gravité des accusations si formelles et si bien précisées du député de Laval, on pourra mieux juger de la conduite du gouvernement. Ce dernier au lieu de mettre M. Murphy en demeure de s'expliquer et de prouver son innocence s'il en a les moyens, a refusé arbitrairement l'enquête demandée par M. Leblanc. Une pareille démarche en face d'une accusation aussi catégorique, est une violation flagrante du respect qu'un cabinet doit à la nation et se doit à lui-même. Il n'est pas permis aux chefs d'un pays de discréditer de la sorte l'autorité qu'ils ont en mains pour rechercher et punir les spéculations scandaleuses.

En appuyant le gouvernement dans cette affaire, toute la députation ministérielle a assumé une responsabilité dont on lui demandera un compte sévère aux prochaines élections.

En attendant, nous invitons nos lecteurs à lire avec attention la formidable accusation portée en pleine Chambre par M. Leblanc :

Pierre Evariste Leblanc, député à l'Assemblée législative de la province de Québec pour le district électoral de Laval, fait la déclaration suivante :

Que dans le mois de septembre 1887, Francis Gourdeau de la cité d'Ottawa, comptable au département de la marine, fit savoir à Owen Murphy, écuyer, de la cité de Québec, député pour district électoral de Québec-Ouest, qu'une certaine propriété située près de la ville de Hull sur la rivière Ottawa dans la province de Québec, et appartenant à la Couronne pourrait être acquise à bas prix du gouvernement de la province de Québec et revendu à profit :

Que dans le dit temps, le dit Gourdeau demanda au dit Murphy s'il était disposé à s'en rendre acquéreur, en société avec lui le dit Gourdeau, avec la stipulation expresse que chaque partie aurait la moitié des profits à être réalisés ;

Que dans le dit mois de septembre 1887, le dit Owen Murphy répondit par télégramme au dit Gourdeau de commencer immédiatement les négociations ;

Qu'après avoir localisé la dite propriété, le dit Owen Murphy s'adressa au département des Terres de la Couronne pour s'en faire octroyer la patente ;

Que pour faire la dite demande au département des Terres de la Couronne, le dit Owen Murphy se servit de l'intermédiaire d'un nommé G. O. N. Rowe ;

Que, dans le dit mois de septembre 1887, L. L. Rivard, surintendant du domaine de la Couronne, fut chargé par le département des terres de la Couronne, de faire l'évaluation de la dite propriété connue sous le nom de "Table Rock" et de faire un rapport ;

Que le dit L. L. Rivard, après avoir visité la dite propriété, fit le rapport suivant :

Québec, 28 septembre 1887.  
Hon. P. GARNEAU, C. T. C.  
Monsieur,

Sur l'ordre que vous m'en avez donné, je me suis transporté mardi, le vingt du courant, dans la ville de Hull, où, en compagnie de M. Earley, l'agent des terres du lieu, j'ai fait un examen minutieux d'une propriété appartenant au gouvernement de la province de Québec, connue sous le nom de "Table Rock," faisant partie du lit de la rivière Ottawa près de la chute de la Chaudière, à l'Ouest du pont suspendu [Chaudière suspended bridge], de laquelle propriété qui contient environ 300 pieds sur 500, M. Geo. N. Rowe désire faire l'acquisition, comme il l'appert par sa lettre du seize courant.

Sans entrer dans de longs détails, je puis dire, ce que personne n'ignore d'ailleurs, que tout terrain qui en cet endroit peut être utilisé comme site de moulin, est d'une valeur considérable, vu l'immense pouvoir d'eau offert par la chute de la Chaudière ; témoins les nombreuses, grandes et prospères scieries, usines et manufactures qui couvrent les deux côtés de la rivière, c'est-à-dire tant du côté de Hull que de celui d'Ottawa.

Le "Table Rock," offre d'immenses avantages pour l'exploitation du pouvoir d'eau produit par la chute en question, et n'est pas en conséquence d'une médiocre valeur.

Je sais bien que la valeur intrinsèque de ce lot, qui à vrai dire, n'est qu'un simple rocher, est nulle, mais vu la position de cette propriété, je crois devoir l'assimiler quant à la valeur réelle, aux lots de grève ordinaire que l'on vend pour la construction des quais, lesquels ne doivent leur valeur qu'à leur position relative, eu égard aux avantages qu'ils offrent pour la navigation et le commerce. Or, un lot de grève bien situé n'est pas évalué à moins de quatre cents le pied, à mon avis, le "Table Rock" ne vaut pas moins.

Humblement soumis,  
(Signé) L. L. RIVARD,  
Sur. D. C.

P. S. Je ne crois pas hors de propos d'attirer l'attention du département sur un fait que j'ai déjà eu l'honneur de lui signaler dans mon rapport, du 31 octobre 1882, savoir : Les propriétaires des scieries, usines, manufactures, qui existent sur les bords de la rivière d'Ottawa, du côté nord dans la ville de Hull, occupent depuis longtemps des terrains qui font partie du lit de la rivière et appartiennent par conséquent au gouvernement de cette province ; les quais, digues, dalles et autres constructions qui dépendent de ces moulins, se projetant et empiétant largement sur le domaine de la Couronne sans titres aucuns. Ne serait-il pas à propos de s'occuper de cette question ?

(Signé) L. L. RIVARD.  
Vraie copie.  
D. B.

Que la superficie réelle de la dite propriété est de 194,000 pieds, tel qu'il appert par une lettre du dit L. L. Rivard, en date du 25 novembre 1887, ce qui, à raison de quatre cents le pied, donne à la dite propriété une valeur de \$7,776,000 ;

Que dans le mois de septembre 1887, l'honorable P. Garneau était commissaire des terres de la Couronne ;

Que vers le mois d'octobre 1887, le dit honorable P. Garneau partit pour l'Europe, que pendant son absence, l'honorable Arthur Turcotte, maintenant procureur général de cette province, a agi comme commissaire des terres de la Couronne ;

Que sur les instances du dit Owen Murphy, le dit honorable Arthur Turcotte fit faire, le ou vers le cinq novembre 1887, une nouvelle évaluation par un nommé Joseph Rosa, ingénieur civil, lequel, sans visiter les lieux, fit le rapport suivant :

Québec, 5 novembre 1887.  
E. E. Taché, Ecr.,  
député ministre,  
Ministère des terres de la Couronne de la Province de Québec.

Monsieur, — En réponse à votre demande concernant la valeur de la propriété connue sous le nom de "Table Rock," située dans le lit de la rivière d'Ottawa au-dessus de la Chute de la Chaudière, à l'ouest du pont suspendu etc, j'ai l'honneur de vous faire rapport qu'après avoir pris connaissance des documents et examiné le plan que vous m'avez soumis etc, vu les travaux considérables qu'il faut faire pour construire un moulin, une usine ou manufacture, parce que ce rocher est couvert de plusieurs pieds d'eau le printemps et qu'alors le courant y est très fort par sa proximité de la chute, etc dans mon humble opinion, le terrain désigné sur le plan que vous m'avez transmis et marqué A. B. C. D. E. et F. au crayon vaut de deux à deux cents et demie le pied en superficie, de \$3,000 à \$3,750 le tout, vu sa position et les travaux à faire et leur entretien. ....

Humblement soumis,  
J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre humble serviteur,  
(Signé) JOSEPH ROSA, I. C.

Que, le ou vers le 10 janvier 1888, le dit Owen Murphy obtint et fit émaner au nom du dit George N. Rowe une patente pour la dite propriété connue sous le nom de "Table Rock" ;

Que le prix stipulé dans la dite patente était de \$3,000, payables par versements annuels de \$600, plus \$100 pour la patente ;

Qu'ensuite, le dit Owen Murphy se rendit en la cité d'Ottawa pour visiter la dite propriété ;

Que lors de sa dite visite à Ottawa et subséquemment à Québec, le dit Owen Murphy déclara qu'il avait été obligé de payer comme bannus pour obtenir la dite patente, et en sus des \$3,000 stipulées, comme prix de vente, une autre somme de \$3,000 et fit comprendre au dit Gourdeau que le dit bonus avait été payé au dit honorable Arthur Turcotte ;

Que subséquemment un nommé Bate offrit au dit Owen Murphy de se rendre acquéreur de la dite propriété pour le prix de \$6,000, de que le dit Owen Murphy refusa ;

Que dans le mois de septembre 1888, le dit Francis Gourdeau, trouva un acquéreur pour la dite propriété au prix de \$12,000 et en fit part au dit Owen Murphy, et que le ou vers le 12 septembre 1888, le dit Murphy en la cité de Montréal, vendit la dite propriété à un nommé Hurdman pour la dite somme de \$12,000 payable comptant ;

Que sous prétexte que le dit Owen Murphy avait été obligé de payer le dit bonus de \$3,000, pour l'obtention de la dite patente et malgré les conventions faites en septembre 1887, en vertu desquelles le dit Francis Gourdeau devait avoir la moitié des profits réalisés, le dit Owen Murphy ne voulut allouer et remettre au dit Francis Gourdeau qu'une somme de \$1,900 ;

Que subséquemment, en janvier 1889, le dit Francis Gourdeau ayant appris de diverses personnes que le dit Owen Murphy n'avait pas payé le dit bonus de \$3,000, menaça le dit Owen Murphy de poursuites judiciaires pour se faire remettre la balance de la part à lui revenant ;

Que sur les entrefaites, le ou vers le 7 mars 1889, le dit Owen Murphy fit remettre au dit Francis Gourdeau la somme de \$1,000, à deux conditions ; 1o. Que lui Gourdeau remit au dit Murphy toute correspondance échangée entre eux au sujet de l'achat de la dite propriété ; et 2o. Que le dit Gourdeau signât un écrit de-

clarant que le dit Murphy ne lui avait jamais dit qu'il avait été obligé de payer les dit bonus de \$3,000 à l'honorable Arthur Turcotte ;

Que, quoique protestant que le dit Murphy lui avait déclaré tant verbalement que par écrit, à maintes reprises, qu'il avait été obligé de payer le dit bonus, le dit Gourdeau signa le dit écrit remis au dit Murphy toute la correspondance et reçut la dite somme de \$1,000 ;

Que la dite propriété connue sous le nom de "Table Rock," était, lors des faits plus haut récités, et est encore d'une valeur dépassant de beaucoup le prix mentionné dans la patente, savoir : d'une valeur d'au moins \$30,000 ;

Que le dit P. Ev. Leblanc déclare de plus qu'il est informé d'une manière croyable et se croit sincèrement en état d'établir que le dit Owen Murphy a profité de sa position de membre de cette chambre et de son influence auprès du dit honorable Arthur Turcotte, pour se faire concéder sous le nom de George N. Rowe pour la somme de \$3,000, une propriété appartenant à la Couronne d'une valeur beaucoup plus grande, faisant ainsi perdre à la Couronne une somme considérable ;

Que le dit Owen Murphy a déclaré que, pour obtenir la dite patente ou le dit octroi, il avait été obligé de payer à un des membres de l'exécutif de cette province un bonus de \$3,000 ; que si la déclaration du dit Owen Murphy, qu'il avait été obligé de payer le dit bonus est fautive, une telle conduite le rendrait indigne de siéger en cette Chambre, tandis que si elle est vraie, elle rendrait les deux députés savoir : le dit honorable A. Turcotte et le dit Owen Murphy indignes de siéger en cette Chambre et que dans toute cette affaire, les intérêts de la province ont été sacrifiés.

En conséquence ayant fait la déclaration qui précède, je propose qu'il soit résolu :

Que dans l'intérêt public et celui du bon gouvernement et de la dignité de cette province, il est nécessaire de s'enquérir de ces faits ; et que, en conséquence, il soit nommé un comité spécial de cinq membres de cette Chambre pour s'enquérir et faire rapport sur les diverses matières contenues et alléguées dans la susdite déclaration, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers, de prendre les témoignages sous serment et par écrit

**Le Chemin de fer des Basses-Laurentides**

Le résultat des démarches qui ont été faites jusqu'à présent en faveur de cette entreprise, a été des plus satisfaisants et tout indique que le projet de la Compagnie des Basses-Laurentides de prolonger son chemin de St. Tite à Trois-Rivières, en passant par la rive ouest du St. Maurice, va bientôt devenir un fait accompli. Ainsi que nos lecteurs le savent les députations envoyées auprès du gouvernement pour obtenir de l'aide en faveur de cette voie ferrée ont reçu l'accueil le plus cordial ; les sacrifices généreux que les municipalités de St. Etienne, Shawenigan, et Ste. Flore, viennent de se déclarer prêtes à faire, vont achever de convaincre nos ministres de l'importance et la nécessité de favoriser cette entreprise

Voici la résolution passée unanimement par le Conseil de chacune de ces municipalités :

"Attendu qu'il serait d'un immense avantage pour cette paroisse que le chemin de fer des Basses-Laurentides fut prolongé jusqu'à la cité des Trois Rivières en traversant les paroisses Ste. Flore, Shawenigan et St. Etienne, et qu'il est de l'intérêt de cette municipalité de venir en aide à cette importante entreprise.

Il est résolu :

"Que ce conseil s'engage à passer un règlement lequel sera soumis aux autres contribuables suivant la loi, accordant à la Compagnie des Basses Laurentides, le droit de passage gratuit dans toute l'étendue de cette municipalité, à la condition que les autres paroisses intéressées accordent aussi gratuitement le droit de passage ; et que les travaux du dit chemin soient commencés dans le cours de l'été prochain et terminés dans le cours de l'année 1892."

Cet acte de générosité spontanée fait honneur à ces paroisses et nous les en félicitons. Nul doute que les règlements qui sont être soumis aux contribuables seront aussi adoptés à l'unanimité.

La perspective de la construction prochaine de ce chemin passionne vivement les esprits dans toutes ces municipalités. Aussi aux assemblées convoquées pour recevoir les délégués de la Compagnie, une foule nombreuse remplissait les salles du conseil. On était venu même des rangs les plus reculés pour entendre les délégués. A Shawenigan, les Révds. Messieurs C. T. Bellemare, curé de la paroisse, A. Bellemare, curé de St. Etienne et J. B. Grenier, curé de St. Tite, avaient bien voulu assister aux délibérations du conseil et témoigner ainsi par leur présence du haut intérêt qu'ils portent à cette entreprise.

Presés d'adresser la parole, ils firent valoir tous les avantages que le comté de St. Maurice allait retirer, de cette œuvre tout-à-fait nationale puisqu'elle allait ouvrir un riche territoire à la colonisation, développer l'industrie, et opérer par là le rapatriement de nombreux enfants du sol émigrés aux Etats-Unis.

Il n'est pas hors de propos de rappeler

ici ce que faisait remarquer le digne curé de Shawenigan à Sir John A. McDonald et à Sir Hector Langevin lors de la première députation auprès du gouvernement fédéral.

— J'ai constaté, disait-il, en faisant le dernier recensement, que ma paroisse diminue : bon nombre de mes paroissiens sont partis pour les Etats-Unis et plusieurs familles doivent s'expatrier au printemps si les travaux du chemin de ne sont pas alors commencés. Il est facile de comprendre après cela, avec quelle anxiété toute cette partie du Comté de St. Maurice, attend la construction de cette voie ferrée.

Aussi l'assurance donnée par les délégués de la Compagnie que les travaux seraient commencés aussitôt les subsides accordés par les gouvernements fut-elle accueillie avec une bien vive satisfaction.

Pour notre part, nous avons confiance qu'une œuvre aussi utile, aussi patriotique pour le succès de laquelle notre population fait tant de sacrifices, recevra l'attention de nos gouvernements.

D'ailleurs Sir Hector Langevin, notre représentant au fédéral, s'intéresse vivement à cette entreprise, et c'est là une garantie de succès.

**A propos des Abattoirs**

Un des reporters de l'Empire a eu ces jours derniers une entrevue avec Sir Hector Langevin au sujet des attaques qui ont paru dans la presse contre la Cie des Abattoirs et auxquelles on a mêlé son nom.

L'hon. ministre des Travaux Publics a déclaré que loin de vouloir faire un secret des relations qu'il avait eues avec cette compagnie, il désirait au contraire qu'on leur donnât toute la publicité qu'on pouvait désirer.

Quand la Compagnie a été formée en Angleterre, dit Sir Hector, on le pria de laisser porter son nom sur la liste des directeurs avec des personnages comme Sir Henry Isaac, l'Amiral Englefield, Sir Robert Marriott, et autres anglais de distinction. Il répondit qu'il n'avait aucun objection à rendre tous les services qu'on pouvait désirer de lui. Néanmoins il n'a jamais reçu aucune information qu'il fut élu directeur. Il n'a jamais été mêlé ni directement ni indirectement à l'organisation de l'entreprise et n'a jamais reçu d'honoraires pour aucun service que ce soit, réel ou imaginaire ; il n'a pas pour un centin de parts-actions dans le capital de la Cie. et ne se considère intéressé absolument en aucune façon dans l'entreprise. Quand les délégués anglais sont allés à Ottawa ces jours derniers, il a discuté la question avec eux en toute franchise et liberté et les a informés que les rapports qu'il avait eu avec la Compagnie étaient simplement du genre de ceux qu'un homme d'état pouvait avoir avec toute grande entreprise de nature à bénéficier au pays. Comme canadien, il est toujours heureux de favoriser les entreprises de ce genre.

M. Robert Bickardike, le Président de l'Association d'exportation du bétail, de Montréal, qui s'est beaucoup occupé de la question des Abattoirs et qui est une autorité dans cette spécialité, a fait la déclaration suivante :

Je crois que M. Bender a été induit en erreur au sujet de son affirmation concernant l'exportation du bétail de la région qui s'étend depuis Trois-Rivières vers l'est de la province. Maintenant il voit l'erreur et reconnaît qu'il s'est trompé. L'Association des exportateurs de bétail est d'opinion que le projet d'ériger des Abattoirs à Trois-Rivières est réalisable avec profit, à condition que l'on puisse s'y procurer une quantité suffisante d'animaux. Pour le moment, l'entreprise ne peut être menée à succès si elle ne peut compter que sur le bétail canadien pour s'alimenter, et le Nord-Ouest ne pourra fournir la quantité requise avant quatre ou cinq ans. Néanmoins, il y aurait moyen, d'obvier à ce défaut, et d'assurer le succès de l'entreprise si les animaux étaient importés de Chicago, en quarantaine, et abattus aux Trois-Rivières.

Le gouvernement devrait accorder la permission de faire cette importation. Il devrait faire pour Trois-Rivières au sujet du bétail ce qu'il fait actuellement pour d'autres villes au sujet des porcs qui sont importés au pays, en quarantaine pour être abattus, et exportés sur les marchés européens.

Je n'ai aucun doute que le gouvernement consentirait à accorder cette permission.

La Compagnie des Abattoirs des Trois-Rivières se trouverait ainsi placée sur le même pied que la Cie Eastman de New-York qui importe les animaux vivants, en donnes, les fait abattre et en expédie la viande en Angleterre.

Une députation de la Chambre de Commerce des Trois-Rivières et de la Commission du Havre doit se rendre mercredi à Ottawa pour solliciter du gouvernement la permission dont parle M. Bickardike.

Les délégués anglais sont repartis pour Londres samedi dernier.

M. Mercier a fait voter vendredi soir les \$10,000 qu'il voulait donner à l'Université.

L'opposition a protesté contre un pareil cadeau au moment où le coffre public est vide.

**Courrier**

La semaine a été très mouvementée à Québec. Le gouvernement est harrassé par les demandes d'enquêtes et les révélations de scandales de toute sorte. M. Mercier a décidé de hâter la clôture de la session pour se débarrasser de ses adversaires et y a maintenant trois séances par jour et la prorogation aura probablement lieu cette semaine.

L'affaire Rikott continue à faire du bruit à Ottawa. Il est rumeur qu'on l'a conseillé de résigner et de se présenter de nouveau.

Il est plus probable que l'accusation très grave qui a été portée contre lui sera soumise au comité des privilèges et élections et que la chambre s'en rapportera à sa décision. Dans le cas analogue de M. Murphy à Québec, le gouvernement Mercier refuse carrément l'enquête au détriment de l'honneur de la Chambre.

Il paraît que les libéraux de la "visile garde" sont en train de se réorganiser comme phalange indépendante pour les prochaines élections. Il ne veulent plus du nationalisme. C'est le drapeau libéral avec ses vrais couleurs qu'ils veulent arborer.

Ils ne feront pas directement la guerre au cabinet Mercier mais repousseront toute solidarité au sujet des actes de l'administration nationale.

M. Beaupré, le futur chef de la phalange se présentera à Montréal. Des candidats franchement libéraux seront présentés contre les députés ministériels partout où ces derniers ne voudront pas affirmer leur indépendance vis-à-vis de M. Mercier et de son entourage.

C'est plus qu'il en faut pour inquiéter le cabinet et diminuer son empressement à faire les élections.

Le cabinet français présidé par M. Tirard vient de donner sa résignation après avoir été défait au Sénat sur la question d'un traité commercial avec la Turquie.

L'association des exportateurs de bétail à une réunion tenue vendredi à Toronto a unanimement exprimé l'opinion que le port de Montréal a besoin d'amélioration pour l'exportation des animaux. Plusieurs membres se sont fortement élevés contre l'importation des bestiaux américains au Canada pour l'exportation en Europe, alléguant qu'il y avait danger de la diffusion, parmi les troupeaux canadiens, des maladies contagieuses qui sévissent aux Etats-Unis.

M. Nantel député de Terrebonne a donné avis d'un projet de loi à l'effet d'empêcher le gouvernement de contracter aucun emprunt à moins que la chose ne soit approuvée par les électeurs.

Cette mesure est sévère mais elle est justifiée par les gaspillages de l'administration actuelle et la perspective des nouveaux emprunts qui seront la conséquence naturelle d'une pareille conduite.

Quand les électeurs tiendront les cordons de la bourse, on ira avec plus de prudence pour les dépenses.

Le professeur Wiggins a adressé la note suivante à M. Smith, député ministre de la marine.

"Une tempête des plus violentes sévira sur les côtes d'Europe du 17 au 19 courant, et sur les côtes d'Amérique, du 21 au 23 courant. Suivant moi, il faudrait rien moins qu'un miracle pour empêcher la perte des navires qui seront alors sur mer, surtout dans le golfe St. Laurent et la baie de Fundy. Plus tard, des éruptions volcaniques et des tremblements de terre sur la côte nord de l'Asie et en Europe probablement démontreront que cette tempête aura été causée par une action planétaire."

**FÊTE ST-JOSEPH**

La fête de St Joseph a été éhommée avec éclat hier à la cathédrale. Les membres de l'Union St Joseph ont assisté en corps à la messe. C'était la fête patronale de l'association et le 25ème Anniversaire de sa fondation.

L'intérieur de la cathédrale offrait la plus splendide décoration qu'on ait jamais vu depuis de longues années ; banderoles, drapeaux, verdure, couronnes de fleurs, inscriptions etc, s'élevaient avec profusion et élégance dans la nef et le sanctuaire et offraient un coup d'œil splendide. La musique par "l'Union Musicale" a été digne de la solennité. Mgr a assisté au trône en habits pontificaux ; la messe a été chantée par le Rv. M. Chapdelaine avec diacre et sous diacre et le sermon a été donné par M. le Chanoine Clozier qui a éloquentement parlé du but et des œuvres de l'Union St Joseph.

Après la messe, les membres de l'association sont allés, musique en tête, saluer leur président M. Oas. Carignan. Après quelques paroles de remerciements et de félicitations de la part de M. Carignan et Denoncourt les membres se sont dispersés emportant le meilleur souvenir de la démonstration.

**NAISSANCE.**

En cette cité, le 13 du courant, Madame L. T. Desaulniers, un fils.

PHARMACIE



HERNER

PHARMACIE HERNER

La plus jolie du Canada au MAGASIN BLANC No. 6, DES FORGES

24 année de pratique, établie à Trois-Rivières depuis 18 ans.

Nouvelles Locales

Les partisans du gouvernement Mercier redoutent avec raison la prochaine lutte électorale dans le comté de Champlain...

Ces jours dernier ils faisaient annoncer par la Paix que M. Joseph Desilets, un des principaux citoyens de St Maurice...

La nouvelle est absolument dénuée de fondement, mais la peine qu'on s'est donnée pour l'inventer et la répandre révèle dans le comp libéral des inquiétudes...

La variation du niveau du fleuve est chose très intéressante dans le moment pour tous ceux qui ont à craindre l'inondation.

Voici à ce sujet des renseignements certains qui corrigent une inexactitude qui s'est glissée dans notre dernier rapport.

Lors de la formation du pont de glace au Cap Rouge et en remontant, le niveau du fleuve s'est élevé à 10 pieds au-dessus de la ligne des plus basses eaux...

La semaine dernière, les faiseurs de sucre de la rive sud ont entaillé quelques érables, mais les coulées n'ont pas été abondantes.

Mgr. l'Archevêque Fabre, de Montréal, était vendredi en cette ville l'hôte de Mgr. des Trois-Rivières.

Le Glacial est à subir quelques réparations avant que la disparition de la glace lui permette de reprendre son service.

Les directeurs de la Cie Richelieu ont décidé à leur réunion de samedi dernier de mettre le Canada et l'Union sur la ligne du Saguenay et d'établir un service quotidien entre la Malbaie, la Baie St. Paul et les Eboulements.

Le Trois-Rivières ne voyagera pas entre Montréal et Trois Rivières, mais sera mis de côté pour les besoins du service spécial. Il a été remplacé par le Berthier Le Terrebonne qui a été amélioré...

Le Québec et le Montréal seront bientôt prêts à reprendre leurs voyages réguliers entre Montréal et Québec.

AVIS AUX MÈRES—Le SIROP CALMANT DE MME WILSON devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits...

A Vendre

A St. Grégoire, près de la station du Grand Tronc un terrain d'environ quatre arpents avec une magnifique maison en brique...

Pour les conditions s'adresser à I. A. Poirier, Notaire, ou à Johnny Morrisette à St. Grégoire, 6 Mars, 1890.

MODISTE DISTINGUÉ

Spécialité : Robes et Manteaux

J. E. GARNEAU, marchand de nouveautés, Rue Notre-Dame, s'est assuré pour le

1er AVRIL

Les services d'une MODISTE TRES DISTINGUÉE venant de la grande maison S. CARSLY & Co., de Montréal.

Commandes reçues à toute heure.

Spécialité : ROBES ET MANTEAUX

J. E. GARNEAU,

Marchand de Nouveautés, Trois-Rivières, 10 Mars 1890.

Institutrice demandée

On a besoin immédiatement d'une institutrice bien qualifiée pour tenir l'école de l'arrondissement du village du Cap de la Madeleine.

L'école est disponible dès à présent. Pour plus amples renseignements s'adresser au Rvd. M. Eugène Duguay, curé du Cap de la Madeleine, ou au soussigné.

I.S. HERCULE LORANGER,

Président des Commissaires,

Cap de la Madeleine

Mars 13, 1890.

TERRE A VENDRE

UNE Magnifique terre situ à Stanfold, Province de Québec, Canada, à quinze arpents du village et contenant deux cents acres de terre en superficie dont plus de cents acres en culture à la charrue avec deux maisons et dépendances...

Pour renseignements, adressez : J. A. HEBERT, notaire, Stanfold, P. Q.

Propriete a Vendre

No. 117 Rue St-Charles. En vue du Palais de Justice Trois-Rivières.

Maison spacieuse, chaude et bien éclairée, pourvue de cabinet d'aisance, etc.

Hangar neuf, avec écurie. Cour et jardin spacieux.

Au comptant ou à termes avec conditions faciles. S'adresser au soussigné, J. BARNARD, Arp. Géom.

CORPORATION OF THE CITY OF THREE-RIVERS.

NOTICE is hereby given that the list of parliamentary electors for the City of Three-Rivers has been prepared according to law, and that a duplicate thereof has been lodged in my office, in the City-Hall, at the disposal and for the information of all persons interested...

L. T. DESAULNIERS, Secretary-Treasurer of City Council.

CITY-HALL, Three-Rivers, 15th March 1890.

LE REMEDE DU PERE MATHIEU!



L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVE! ENCORE UNE DECOUVERTE!

LE REMEDE DU PERE MATHIEU guérit radicalement et promptement l'intempérance et déracine tout vice des liqueurs alcooliques.

S. LACHANCE, seul propriétaire, 1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal.

Agent, R. W. WILLIAMS, Pharmacie des Trois-Rivières coins des Rues Notre-Dame et du Platon.

SCIENTIFIC AMERICAN

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world.

ARCHITECTS & BUILDERS Edition of Scientific American. A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings.

PATENTS may be secured in any country by the Patent Office, and the Patent Office, and the Patent Office, and the Patent Office.

TRADE MARKS. In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection for the same.

Lottery advertisement for the 32nd drawing on Wednesday, March 19, 1890. Prizes include \$50,000.00 and \$5,000.00. Location: National de Colonisation.



ENREGISTREE OPINION DES MEDECINS LES PLUS EMINENTS DES ETATS-UNIS SUR LE PROPRIETES CURATIVES DE LA POU-DRE ENGRAISSIVE

On peut l'employer pour toutes les maladies auxquelles sont sujets les chevaux et les Bestiaux: Vers intestinaux, Eau jaune, Diarrhée, Dégoût, Coliques, Rhumes, Toux, P. adhérente, Perte d'appétit, et toutes les affections des reins et des organes digestifs.

Comme médecine restaurative pour le printemps et l'automne elle est saine et parfaite. Elle ne nuit en rien au cheval, qu'il soit sain ou malade, on peut l'administrer en tout temps sans que cela l'empêche de travailler.

VILLE MAISONNEUVE, MONTREAL. Dépôt principal: Cie Poudre Engraisseuse et Nourrissante.

Cour Supérieure

Dame Elise Boisvert de la ville de Louiseville dans le district des Trois-Rivières, épouse de Joseph Edouard Martin, Sellier du même lieu, a institué une action en séparation de biens contre son époux le dit Joseph Edouard Martin.

AMBEOISE TETREAULT Procureur de la Demanderesse Trois-Rivières, 20 février 1890.

MATICO DE GRIMAULT & Cie.

L'INJECTION de MATICO de GRIMAULT & Cie, a acquis en quelques années une réputation universelle, et guérit en peu de temps les écoulements les plus rebelles.

ASTHME CIGARETTES INDIENNES AU CANNABIS INDICA, DE GRIMAULT & Cie.

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'Asthme, l'Oppression, la Toux Nerveuse, les Catarrhes, l'Insomnie.

Blancs de toutes sortes à ce bureau.

CHEAP FOR CASH NOUVEAUTES EN CADEAUX.

Ayant acheté un grand assortiment d'articles de fantaisie Etc., pour Ca-deaux pour les fêtes, je suis décidé de les

VENDRE A TRES BAS PRIX

Notre assortiment est des meilleurs et inclus des ARTICLES DE LUXE. Nous nous faisons un plaisir de faire voir notre marchandise et on espère que tous ceux qui désirent se procurer des CADEAUX PRESENTABLES nous feront une visite avant d'acheter ailleurs.

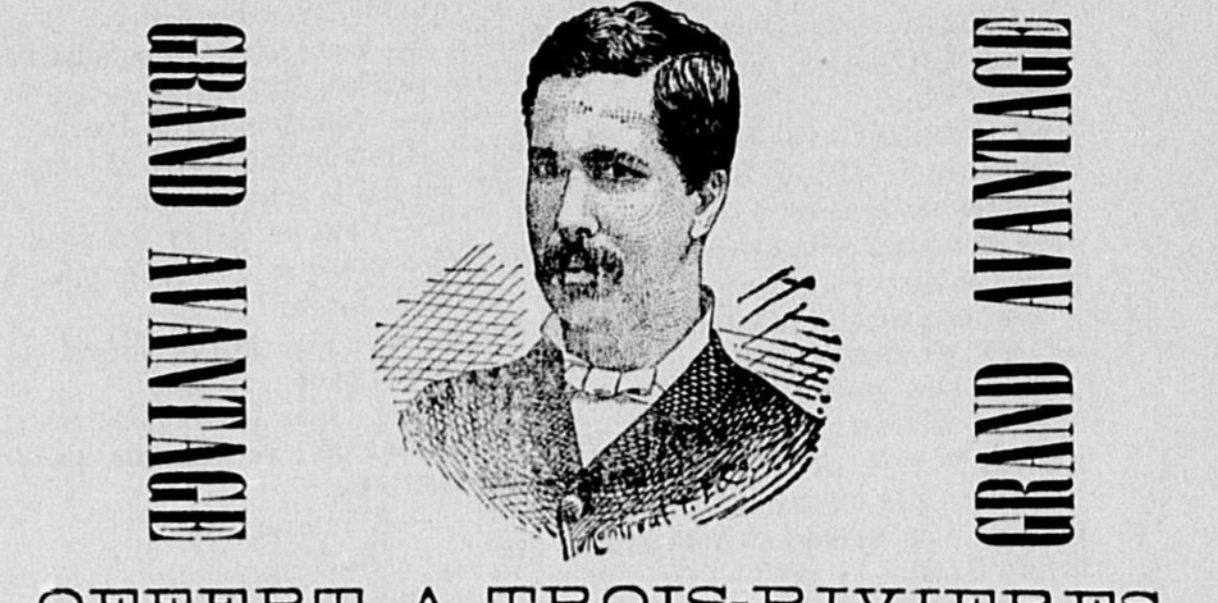
Pharmacie des Trois-Rivières Coin des Rues NOTRE-DAME ET DU PLATON

R. W. WILLIAMS, Chimiste;

N. B.—Ne pas oublier que le Sirop Saint Cyr, est le Roi des Remèdes pour Toux, Rhumes, etc. Trois-Rivières, 5 Décembre 1889.

DEPOT DE REMEDES SAUVAGES

J. E. P. RACICOT Chez M. O. Carignan, Importateur



OFFERT A TROIS-RIVIERES.

M. J. E. P. RACICOT, demeurant au numéro 1431 Rue Notre-Dame, Montréal, qui avait décidé de venir passer tous les Jours à Trois-Rivières et qui a obtenu tant de succès, mais vu, le nombre de ses malades à Montréal, se voit donc avec peine obligé de discontinuer ses voyages du cha que semaine.

Employez son Onguent Mystérieux pour le rhume, et vos enfants seront guéris pour toujours et sans aucun danger.

Le Ver solitaire, ce monstre qui fait tant de victimes est chassé dans l'espace de quelques heures par l'usage d'un Spécifique connu de M. Racicot seul.



La Corporation The Corporation

DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES. OF THE CITY OF THREE RIVERS.

Je donne par le présent AVIS PUBLIC que les terrains et emplacements ci-après mentionnés ont été vendus par encan public, dans le bureau du Secrétaire-Trésorier, soussigné, en l'Hôtel-de-Ville des Trois-Rivières, LUNDI, LE TROISIEME JOUR DU MOIS DE MARS couurant, à dix heures du matin, pour non paiement de taxes municipales, taxes scolaires et autres charges.

Table with 3 columns: PROPRIETAIRES AVANT LA VENTE, NOMS AND DESIGNATIONS, NOMS AND RESIDENCES. Lists property sales for various lots in Three Rivers.

L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier du Conseil de la Cité des Trois-Rivières. Trois-Rivières, 15 Mars 1890.

Feuilleton du JOURNAL.

LE DRAME DU MARCHE-NOIR

Malheureusement, M. Jacobs était toujours gravement atteint.

Le pauvre homme avait reçu une commotion trop forte, et sa raison semblait à jamais ébranlée.

Plusieurs fois, le juge d'instruction et le commissaire de police vinrent s'asseoir près de lui et essayèrent de mille façons d'obtenir quelques détails sur les heures qu'il avait précédé le crime et sur le signalement de l'inconnu qui était venu le chercher.

— Ma fille ? disait-il avec un singulier accent de sincérité mêlé d'égarement, ma fille ? Je n'ai pas de fille !

— Mais si, Monsieur Jacobs, reprénaient les magistrats et les voisins, vous avez une fille, Mlle Françoise.

— Ah ! oui, Françoise ; c'est elle peut-être qui a ouvert le coffre-fort... Il faut qu'on l'arrête et qu'on l'interroge.

— Comment voulez-vous qu'on l'arrête, mon pauvre Monsieur Jacobs, puisqu'elle a disparu ?

— Elle a disparu ?... Vous le voyez bien, c'est elle qui a volé, il faut la retrouver.

— Vous aviez la clé de votre coffre-fort ?

— Je l'ai encore, la voici ! Mais je la garde...

— Comment voulez-vous, Monsieur Jacobs, que Mlle Françoise ait pu, elle seule, forcer la caisse ?

— Je ne sais pas... avec Julien peut-être ?

— Les magistrats restèrent fort surpris de ces étranges réponses. Soupçonner Julien était impossible.

— Exaspérée par l'attitude de M. Jacobs à l'endroit de sa fille et par le souvenir de la scène étrange dont elle avait été le témoin la veille du crime, la vieille Rose n'avait pas voulu retourner à la pharmacie.

— La pauvre fille aimait beaucoup sa jeune maîtresse, dont elle avait pu apprécier la bonté et la générosité.

— Aussi Rose avait-elle en beaucoup de chagrin en apprenant la disparition de la jeune fille, qu'elle considérait un peu comme son enfant, et, immédiatement, dans sa pensée, elle avait rattaché ce mystérieux événement à la scène de la veille.

— Elle n'était pas éloignée de croire que le pharmacien lui-même, dont elle connaissait la rudesse et la fausseté, eût pris part au drame, mais elle se garda bien de rien dire.

— Elle ne donna donc aux magistrats aucun renseignement nouveau et attendit avec patience le jour où elle pourrait faire partager à un tiers ses inquiétudes et ses soupçons.

— Quelques semaines se passèrent ainsi. Plusieurs personnes d'existence singulière furent soupçonnées, arrêtées, puis relâchées faute de preuves.

— Un jour, cependant, les curieux de se porter à la boutique dans l'espoir de faire causer Julien, qui lui servait tranquillement la clientèle comme si rien ne fut arrivé.

— La vie sociale est une chaîne sans fin dont les anneaux se succèdent sans interruption ; si quelque anneau se brise, d'autres le remplacent aussitôt, et le mouvement comme auparavant.

— Seul, peut-être, avec Rose, Georges d'Elroy n'oubliait pas Françoise. Depuis le triste événement, une singulière mélancolie s'était emparée de son esprit.

— Il ne pouvait plus travailler dans son cabinet, ni surveiller ses affaires quotidiennes, sans que son imagination ne l'emportât vers la fille de M. Jacobs.

— En vain, pour chasser ou vaincre cette pensée, il multipliait ses promenades à cheval ; toujours une mystérieuse attraction le ramenait dans le sentier où le comte avait tué son cheval, ou sur la place du Marché-Noir et devant la pharmacie, où il espérait vaguement voir reparaitre Françoise.

— En vain aussi, sa mère avait cherché à le distraire, à l'éloigner de Saumur, à lui faire entreprendre un voyage de quelques mois ;

Georges avait donc repoussé ces propositions et déclaré à sa mère qu'ayant été mêlé au drame et pensant connaître un des auteurs du crime, il se croyait tenu, en conscience, à faire tout ce qui dépendrait de lui pour amener la découverte des voleurs ou des assassins.

Il était assis, un soir, sur une petite colline dépendant du parc des Ormes, du haut de laquelle il admirait le panorama de Saumur et du beau fleuve qui déroule si majestueusement ses eaux en amont et en aval, de Dampierre à Saint-Lambert-des-levées.

Le soleil se couchait ; les ombres s'allongeaient, et la brise de mai commençait à siffler dans les sapins et les épicéas qui couvraient cette partie reculée du parc.

Georges rêvait avec délices, sûr de n'être vu ni troublé par personne, lorsqu'il aperçut de loin, sur la route, Rose, l'ancienne domestique de M. Jacobs, qui rentrait en ville.

Le jeune homme connaissait depuis longtemps la vieille bonne. Plusieurs fois, il s'était entretenu avec elle du pharmacien et de sa fille, mais depuis le crime, il ne l'avait pas aperçue.

— Rose ne tarda pas à arriver en face de lui. Georges l'interpella aussitôt.

— Bonjour, Rose, dit-il.

— Bonjour, Monsieur Georges, répondit la vieille avec l'aimable sourire qu'elle réservait à ceux qu'elle aimait et en qui elle avait confiance.

— Vous retournez à Saumur ?

— Oui, Monsieur.

— Comment va M. Jacobs ?

— Rose devint grave et lança un regard surpris le jeune homme.

— Vous ne savez donc pas, Monsieur Georges, que je ne suis plus au service de M. Jacobs ?

— Ce n'est pas possible ? Je l'ignorais absolument.

— Je n'ai pas voulu rentrer dans la maison où n'est plus ma pauvre et chère maîtresse.

— Mlle Françoise ?

— Oui.

— Vous l'aimiez beaucoup ?

— Vous le savez bien. Je la regardais un peu comme ma fille adoptive... et j'en avais bien le droit.

— C'est vrai, vous vous êtes toujours conduite avec elle comme une vraie mère. Savez-vous qu'on a cru un instant que j'avais trempé dans ce crime odieux ?

— Oui, on m'a dit cela, dans les jours qui ont suivi l'affaire... mais je me suis moquée de ceux qui parlaient ainsi.

— Je sais bien, moi, que vous n'auriez pas voulu faire de mal à ma petite Françoise ;... vous l'auriez plutôt défendue, n'est-ce pas, Monsieur Georges ?

Le jeune homme sourit, voyant que ses sentiments envers la fille du pharmacien avaient été découverts par la vieille servante. Mais il ne chercha pas à dissimuler.

— Vous avez raison, Rose, dit-il, et si j'avais pu rejoindre pendant la nuit le misérable qui fuyait devant moi et qui a tué mon pauvre Tudoc, on connaîtrait maintenant l'assassin de Françoise Jacobs ou celui qui l'a fait disparaître.

La vieille fille, en écoutant Georges, parut cesser un instant. Puis son œil brilla ; elle considéra le jeune homme, et, tout à coup, s'approchant de lui :

— Si je vous disais un secret, murmura-t-elle, ne me trahiriez-vous pas ?

— Vous le savez bien, Rose, répondit Georges. Ne me connaissez-vous pas ?

— Voulez-vous rentrer avec moi dans le parc et gagner les sapins ? Personne ne vous verra ni ne vous entendra.

— Soit, repris vivement la vieille. Je vous suis.

Un instant après, Rose et Georges étaient assis tous deux au sommet de la butte, sous les basses branches de sapins qui les cachaient entièrement.

La journée était sur le point de s'achever. Le soleil disparaissait au loin, et de beaux nuages rouges se miraient dans la Loire. C'était un spectacle magnifique, mais les deux interlocuteurs étaient loin d'y penser.

Toute leur attention était fixée sur le sujet qu'ils traitaient.

— Racontez-moi d'abord, si vous le voulez bien, Monsieur Georges, dit la vieille servante, ce qui vous est arrivé la nuit du 5 mai. Ces détails seront peut-être utiles pour le secret que je vais vous confier.

Georges conta à nouveau tous les événements que nos lecteurs connaissent. Il faut croire que son récit intéressait vivement Rose, car son regard ne quittait pas le jeune homme, et plusieurs fois elle frissonna.

— Quand il eut fini, Rose resta silencieuse, puis, après un instant, elle reprit la question de magistrats :

— Croyez-vous, Monsieur Georges, avoir reconnu l'homme qui fuyait ?

— Je vais vous le dire à vous, Rose, comme je l'ai dit au parquet : oui, je crois avoir reconnu le comte d'Irun.

(A continuer)

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

78 E. MAI St., New York, 16 Mai, 1882. MESSRS. J. C. AYER & Co. : Je fus, l'hiver dernier, en proie à un lumbago qui tourmentait mes membres de douloureux souffrances intolérables ; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les douleurs, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale ; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par son usage dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les douleurs du lumbago disparurent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me suis senti plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prends trois petites doses par jour, et avant que la deuxième dose ait fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous enverrez le publier dans l'intérêt de nos semblables. A vous, avec respect, Z. P. WILDS.

Le cas cité ci-dessus est un cas mille fois plus remarquable que les attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées par la facilité de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifié, enrichi, et fortifié le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies ; prix \$1, six doses pour \$5.

Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES.

— Spécialité : — POSE DES DENTS ARTIFICIELLES. PLOMBAGE DE TOUTE SORTE. EXTRACTION DES DENTS OU RACINES. 25 cts. Extraction des dents sans douleur au moyen du gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande.) CHLOROFORME ETHER. Conditions les plus avantageuses. 25 décembre 1885

Nos Prix en Gros

Table listing market prices for various goods like flour, oil, and sugar. Columns include item names and prices per unit.

Demandez nos prix pour liquors, Vaiselles, Verres, Articles de fantaisie, etc., etc. Correspondance sollicitée

L. T. CORMIER, Magasin, Nos 10 & 11, Marché aux Denrées et Nos 35, 37, 39, 41, Rue St-Antoine, Trois-Rivières, Telephone No. 2.

BRANDY

Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur BISQUIT DUBOUCHE & CIE COGNAC

En vente chez tous les épiciers et marchands de vin 8 juillet 1889. Impressions de toutes sortes à ce bureau

IMPRIMERIE DU JOURNAL

40 COIN DES RUE St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cet établissement avec la plus grande ponctualité et dans les goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissoires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc. Blanc desomation, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparutions, Déclarations sur billets, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothèque, etc.

Pour les avocats

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie-gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de mariage, Baux à loyer. Toute commande par écrit sera exécutée sans délai.

LE Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS Propriétaire-Éditeur, à qui toutes lettres, etc., doivent être adressées FRAXCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rue St. Pierre et Bonaventure, le Trois-Rivières.

CONDITIONS. Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les Lundis et Jeudi de chaque semaine. PRIX DE L'ABONNEMENT. Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00 Six mois do do \$1.00 Pour les Etats-Unis do do \$2.00 Un an, ÉDITIONS HERMOMADAINS do do \$1.00 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLES D'AVANCE. On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui veut discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y a lieu.

PRIX DES ANNONCES. Les annonces sont tolérées sur Types BARVIER, aux conditions suivantes : Première insertion, par ligne, \$0.10 Chaque insertion suivante par ligne, \$0.05 Une réimpression libérale est accordée pour les annonces à long terme. Les avis de décès, naissance et de décès sont continués à raison de 25 centimes. Les nécrologes seront chargés au taux des annonces. Toute correspondance, etc., doit être munie d'un nom responsable.

Grande Réduction AU MAGASIN DE P. M. CONNER A VENDRE AU PRIX COUTANT \$15,000 de Bijouteries, \$15,000. Image of a large ornate chandelier.

Argenteries et articles argentés au prix coutant. Articles en jet et autres du même genre à très bon marché. Montres et bijoux réparés par des ouvriers habiles. Gravure sur or et argent articles dorés ou argentés sur ordre. Un escompte libérale est accordé au Clergé, aux Collèges et Convents. C'est maintenant le temps d'acheter, on vend actuellement à sacrifice pour réduire l'immense stock de l'établissement. On se fait un plaisir de montrer tout l'assortiment et favoriser le choix des acheteurs.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS P M CONNER Importateur de Montres, Horloges, etc., etc. No. 39 rue du Platon, en face de son ancien magasin. 20 Décembre 1889